



AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7202 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 7200 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PRODUCTION ET LA VENTE DE
DÉTAIL DE PRODUITS DE CANNABIS**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7202
AVIS VOUS EST DONNÉ :**

QUE le conseil municipal a adopté, à une séance extraordinaire tenue le 12 novembre 2018, le 1^{er} projet de règlement numéro 7202;

QUE le projet de règlement numéro 7202 modifie le règlement de zonage numéro 7200 afin d'ajouter des dispositions relatives à la production et la vente de produits de cannabis;

QUE les modifications d'usages impliquées par ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7201, **le 27 novembre 2018, à compter de 19 h 00**, à l'Hôtel de ville, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau ;

QUE le présent avis est également affiché à l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 13 novembre 2018

Pierre St-Onge, greffier